

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

Inscription en 1^{ère} année (Bloc 1) pour l'année académique 2020-2021
(6 pages)

Ces informations concernent aussi les étudiants qui ont déjà une carte de séjour.

Contrairement aux Hautes Ecoles et aux Universités, les épreuves d'admission sont obligatoires pour entrer dans une ESA.

Les épreuves d'admission à l'ESA Saint-Luc ont lieu **du 7 au 11 septembre 2020**, voir les informations sur notre site internet, rubrique « inscriptions » (mise à jour en avril) :
www.stluc-bruxelles-esa.be

Un dossier administratif complet est une condition nécessaire mais pas suffisante à l'inscription.

Les épreuves d'admission ne sont pas une formalité et sont très exigeantes.
Nous avons constaté un taux d'échec important lié à un mauvais choix d'études. C'est pourquoi nous vous demandons de bien prendre connaissance du programme du cursus que vous choisissez.

Nous vous encourageons à participer aux [cours préparatoires](#) qui auront lieu du **24 au 28 août 2020**.

Pour participer aux épreuves d'admission, vous devez **IMPERATIVEMENT** avoir votre dossier d'inscription en ordre et votre **visa d'étudiant**.

La bonne connaissance de la langue française est **INDISPENSABLE**.

Attention : pour une inscription dans une autre année que la 1^{ère} année (Bloc1), votre demande correspond à une demande de passerelle (valorisation de crédits).

Merci de suivre les modalités suivantes : <http://www.stluc-bruxelles-esa.be/Modalites>

PAS DE CONTACT TÉLÉPHONIQUE. MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION.

Démarche à suivre pour l'inscription en 1^{ère} année (Bloc1)

Étape 1

Documents à envoyer entre le **13 janvier et le 14 février* 2020**
par la POSTE uniquement depuis votre pays de résidence :

- la fiche signalétique,
- la fiche d'activités,
- une lettre de motivation.

à l'adresse suivante :
ESA Saint-Luc Bruxelles, secrétariat des étudiants, Mme A.-B. Philippart
Place Louis Morichar 30
B – 1060 Bruxelles

*cachet de la poste faisant foi

Étape 2

Dès réception de votre courrier, l'ESA Saint-Luc vous enverra une attestation pour faire la demande de visa étudiant.

Étape 3

Quand vous avez votre visa étudiant, vous devez nous prévenir uniquement par email :
hors-ue@stluc-esa-bxl.org

Vous obtiendrez un rendez-vous administratif afin de passer les épreuves d'admission qui se dérouleront **du 7 au 11 septembre 2020**.

Les frais de dossiers s'élèvent à 60 € (liquide ou bancontact, pas de chèque, pas de carte de crédit, pas de virement bancaire.)

Étape 4

Vous devez réussir les épreuves d'admission.

Étape 5

Après la réussite des épreuves d'admission, un nouveau rendez-vous vous sera attribué pour finaliser l'inscription :

- apporter votre dossier d'inscription complet (voir page 6) contenant tous les originaux demandés.
- se présenter en personne* au rendez-vous fixé à l'ESA Saint-Luc :

Place Louis Morichar 30 – 1060 Bruxelles

* si l'étudiant est mineur, il doit être accompagné d'un parent.

Fiche signalétique : Préinscription Hors UE 2020 - 2021

à compléter par l'étudiant :

NOM et Prénom :

Email :

Téléphone :

Adresse légale (si besoin une BP ou un sous/couvert **dans votre pays de résidence**) :

.....

Cursus (option) souhaité(e) :

Date de la demande : / /20

signature de l'étudiant :

réservé au secrétariat ESA Saint-Luc Bruxelles :

Historique/Remarques . . .

2015/2016	
2016/2017	
2017/2018	
2018/2019	
2019/2020	

Remarques :

.....

Fiche des activités antérieures

Complétez le(s) tableau(x)

APRÈS le diplôme de l'enseignement secondaire (CESS, Baccalauréat, etc.) si ÉTUDES SUPERIEURES :

Année académique	Nom de l'établissement scolaire dans une école supérieur	Adresse de l'établissement scolaire : n°, rue, code postal, ville, pays	Option	Classe ou année	Résultats
2019/20					
2018/19					
2017/18					
2016/17					
2015/16					

si ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ou AUTRES de 2015-16 à 2019-20

Nature / fonction de la profession ou autre	Employeur (si profession)	Date de début	Date de fin
		.../.../...	.../.../...
		.../.../...	.../.../...
		.../.../...	.../.../...
		.../.../...	.../.../...
		.../.../...	.../.../...
		.../.../...	.../.../...

Je soussigné(e) (NOM, prénom),
déclare sur l'honneur que les renseignements qui précèdent sont complets et exacts.

Fait à signature :

le / / 2020

Droits d'inscription

à payer après la réussite des épreuves d'admission

(sous réserve de modifications)

Etudiants étrangers hors Union Européenne (et non assimilés dont la Suisse)

Type long (300 ECTS)

Architecture d'intérieur (AI) Bande dessinée-Editions (BDE)

807 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

887 € + 1.487 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

807 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 1

887 € + 1.984 € (DIS) / par an : Master 2

Type court (180 ECTS)

Dessin et technologie en architecture (DTA)

Création d'intérieurs (CI)

Arts numériques (AN) Illustration (IL) Graphisme (GR) Publicité (PU)

752 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 1 (bloc 1) - Bac 2 (bloc 2)

805 € + 992 € (DIS) / par an : Bac 3 (bloc 3)

En septembre, si vous réussissez les épreuves d'admission, vous devrez apporter votre dossier avec les originaux, lors d'un rdv d'inscription.

CONTENU du dossier :

1. choisir un cursus :

dans le type court :

Dessin et Technologie en Architecture ; Création d'Intérieurs
Illustration ; Arts numériques ; Graphisme, Publicité

ou dans le type long :

Bande Dessinée-Editions
Architecture d'intérieur

2. une lettre de motivation manuscrite, datée et signée. Vous devez argumenter le choix des études que vous souhaitez faire dans notre école

3. compléter la fiche signalétique mise en annexe

4. le certificat d'équivalence définitif * de votre diplôme d'études secondaires (diplôme national). Pour obtenir ce document, vous devez faire d'importantes démarches auprès du Service des équivalences en Belgique. Voir leur site internet:

<http://www.equivalences.cfwb.be>

5. une copie de la carte d'identité nationale

6. un extrait d'acte de naissance

7. le diplôme national (études secondaires) et sa traduction si nécessaire

8. les documents justificatifs depuis le diplôme national (études secondaires) jusqu'à juin 2020. **Il faut justifier chaque année « académique » de septembre à juin. Si le dossier est incomplet, il sera nécessairement refusé.**

a) si études supérieures : il faut les attestations de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie de l'école, cachet et signature de l'école) ET tous les relevés de notes (avec cachet et signature de l'école).

b) si travail : il faut un contrat de travail détaillé avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectuées par semaine, la notification du temps plein ou partiel, cachet et signature de l'employeur.

c) si stages ou formations : il faut une attestation avec date d'entrée et de sortie, et le nombre heures effectuées par semaine, l'information de temps plein ou partiel, datée, signée et cachet de l'institution.

* l'attestation de dépôt ou l'avis favorable de l'équivalence ne sont pas suffisants.